



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 1^{er} avril 2021

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communal

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifié du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu la circulaire n° 3854 de Madame la Ministre de l'Intérieur qui confirme que les communes ont la faculté d'autoriser les acteurs du secteur Horeca, d'étendre les surfaces de leurs terrasses sur l'espace public ;

Vu que l'information nous est parvenue en date du 31 mars 2021 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer le 2 avril 2021 ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art. 1° A partir du 2 avril 2021 et jusqu'à nouvel ordre du gouvernement luxembourgeois, la circulation sur la « Place de l'Eglise » à Schuttrange est réglée comme suit :

- **Le rue est barrée entre les maisons n° 8 et n° 10 et toute circulation y est interdite dans les deux sens.**

Ces prescriptions sont indiquées par les signaux y relatifs.

Art. 2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 1^{er} avril 2021


Jean-Paul JOST
Bourgmestre


Administration Communale
SCHUTTRANGE


c. s. Alain DOHN
Secrétaire communal